

N° 43 / JUIN 2018

Le devenir des titulaires d'une **Licence générale** obtenue en 2017 à l'université de Rennes 1

 Situation 6 mois après l'obtention du diplôme
 (1 915 diplômés, 93,9% de situation connue)

93,6%
 des diplômés poursuivent des études

63,5%
 des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études sont en emploi

87,2%
 des poursuites d'études sont effectuées en master

74%
 des poursuites d'études ont lieu à Rennes 1


16 mentions de licence, 1 915 diplômés

En 2016-2017, l'université de Rennes 1 a délivré 1 915 diplômes de licence générale répartis en 16 mentions et 3 grands domaines de formation.

Bien que le domaine Droit, économie, gestion (DEG) ne regroupe que 6 mentions de licence, il rassemble à lui seul plus de la moitié des diplômés dont plus d'un quart en licence de Droit.

Le domaine Sciences, technologies, santé (STS), regroupe quant à lui 9 mentions de licence et 43,8% des diplômés. La mention la plus importante de ce domaine en termes d'effectifs est la licence Sciences de la vie avec 20,4% des diplômés.

Enfin, le domaine Sciences humaines et sociales, est uniquement représenté par les 18 diplômés de la licence de Philosophie, soit 0,9% de la promotion 2017.

(champ : ensemble des diplômés de licence 2017)



Une inégale répartition hommes/femmes

53,5% des diplômés sont des femmes mais leur répartition est très variable selon les licences. **En Droit, en Administration publique, en Gestion ou en Sciences de la vie, elles représentent de 60% à 70% des effectifs.** En revanche, elles sont minoritaires en MIASHS et dans toutes les licences du domaines Sciences, technologies, santé hors Sciences de la vie et Sciences de la Terre.

(champ : ensemble des diplômés de licence 2017)



64 diplômés en formation continue

La promotion 2017 recense 3,3% de diplômés en formation continue (soit 64 individus).

Ce public est très inégalement réparti : la moitié d'entre eux a obtenu la licence Administration publique, 14 ont obtenu la licence Gestion, 12 la licence Droit, 4 la licence d'Informatique, 1 la licence Physique-chimie et 1 la licence Sciences de la vie.

Notons qu'ils représentent près de la moitié de l'effectif des diplômés en Administration publique.

(champ : ensemble des diplômés de licence 2017)

→ 1. Caractéristiques des diplômés 2017 par domaine de formation

	Effectif	Poids ens. des diplômés	Taux de féminisation	Effectif formation continue
L3 Droit*	504	26,3%	69,6%	12
L3 Economie-gestion	252	13,2%	48,4%	-
L3 Gestion	152	7,9%	61,2%	14
L3 Administration publique	67	3,5%	65,7%	32
L3 Science politique	52	2,7%	55,8%	-
L3 MIASHS**	32	1,7%	31,3%	-
Ens. Droit, économie, gestion	1 059	55,3%	61,3%	58
L3 Sciences de la vie	390	20,4%	67,9%	1
L3 Informatique	127	6,6%	15,7%	4
L3 Mathématiques	109	5,7%	20,2%	-
L3 Chimie	51	2,7%	31,4%	-
L3 Electronique, énergie élec.	46	2,4%	10,9%	-
L3 Mécanique, Sc. ingénieur	42	2,2%	21,4%	-
L3 Physique-chimie	41	2,1%	41,5%	1
L3 Physique	19	1,0%	(21,1%)	-
L3 Sciences de la Terre	13	0,7%	(53,8%)	-
Ens. Sciences, technologies, santé	838	43,8%	43,6%	6
L3 Philosophie	18	0,9%	(55,6%)	-
Ens. Sciences humaines et sociales	18	0,9%	(55,6%)	-
Ensemble des diplômés	1 915	100%	53,5%	64

* Lecture : les 504 diplômés en Droit représentent 26,3% des diplômés 2017. 69,6% d'entre eux sont des femmes. 12 d'entre eux étaient en formation continue.

** L3 Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales.



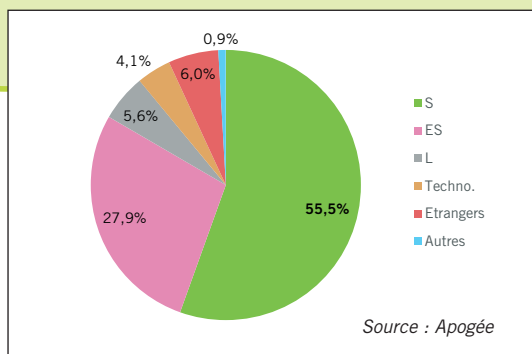
88,9% sont titulaires d'un baccalauréat général

C'est la série S qui est la plus représentée devant les séries ES et L (respectivement 55,5%, 27,9% et 5,6% des diplômés).

Si les bacheliers professionnels sont très rares parmi les diplômés (0,3%), les bacheliers technologiques sont, eux, un peu plus nombreux (4,1%). Néanmoins, leur proportion reste plus faible que celle des bacheliers étrangers qui représentent 6% des diplômés.

(champ : ensemble des diplômés de licence 2017)

→ 2. Baccalauréat obtenu



45,4% ont obtenu leur licence 3 ans après le baccalauréat

Près de la moitié des diplômés de la promotion 2016-2017 ont validé leur baccalauréat en 2014. Ils ont donc obtenu leur licence en trois ans, c'est-à-dire sans redoublement au cours de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, un peu plus du quart ont pris un an de retard (baccalauréat en 2013) et 13,8% ont pris deux ans de retard (baccalauréat en 2012). Les 13,1% restant cumulent plus de deux années de retard.

Les retards engrangés peuvent être de différentes natures : redoublement, réorientation mais aussi interruption d'études de plusieurs années pour les diplômés en formation continue. Ainsi, la moyenne d'âge de ces derniers est de 37 ans contre 22 ans pour les diplômés en formation initiale.

(champ : ensemble des diplômés de licence 2017)

Contexte de l'étude

Constatant un phénomène de non-réinscription constant après l'obtention du diplôme de licence générale (environ 30% de diplômés sortants chaque année), une première étude avait été menée auprès de la promotion 2014-2015 afin d'identifier les raisons du départ de l'université de Rennes 1 et afin de connaître le devenir de ces diplômés six mois après (cf Actu n°38, Juin 2016).

Depuis, le contexte d'entrée en master a évolué : alors que la sélection des étudiants s'opérait entre la première et la deuxième année de master, **la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 « portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat » instaure la sélection dès la première année de master.** La deuxième année devient alors accessible de plein droit par les étudiants ayant suivi la première année de la formation. Quelques centaines de masters (principalement en droit et en psychologie) ont toutefois bénéficié d'une dérogation temporaire pour conserver la sélection en deuxième année et ainsi mieux coïncider avec l'organisation traditionnelle de ces formations.

Par ailleurs, **le décret n°2017-83 du 25 janvier 2017 instaure le droit à la poursuite d'études** : sous réserve de remplir certaines conditions, un diplômé de licence refusé à plusieurs masters a désormais le droit de « saisir le recteur de région académique pour se voir présenter [...] au moins trois propositions d'admission dans une formation conduisant au diplôme national de master. »

En vigueur dès la rentrée de septembre 2017, **la promotion des diplômés de licence 2016-2017 a été la première concernée par la sélection en master 1.** Par conséquent, nous avons souhaité réitérer l'enquête menée auprès des diplômés 2015 afin d'identifier d'éventuelles conséquences sur le phénomène de départ post-licence.

Notons une autre évolution par rapport à la précédente enquête : l'offre de formation de l'université de Rennes 1 a été remaniée pour l'accréditation 2017-2021. Les diplômés de licence 2015 et 2017 ont donc bénéficié d'une offre légèrement différente de masters.

Méthodologie

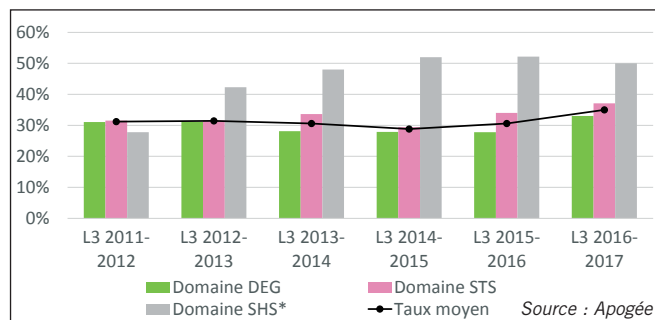
A partir des données de la base informatique de gestion des étudiants Apogée, nous avons recensé **1 915 diplômés de licence générale en 2016-2017 à l'université de Rennes 1.** Parmi eux, 1 245 se sont réinscrits dans une formation de l'université de Rennes 1 l'année suivante. Afin de connaître le devenir des 670 diplômés sortants, ces derniers ont été enquêtés par questionnaire au cours du mois de mars 2018. 553 d'entre eux ont répondu par internet ou par téléphone. Au final, nous connaissons la situation 6 mois après l'obtention de la licence de 1 798 diplômés sur 1 915, soit un **taux de situation connue de 93,9%.**

Les non-réinscrits à Rennes 1

Davantage de non-réinscrits parmi les diplômés 2017

Alors que le taux global de non réinscription était d'environ 30% entre les promotions des diplômés 2012 et 2016, ce taux augmente substantiellement pour les diplômés 2017 et atteint 35%.

→ 3. Evolution du taux de non-réinscription à Rennes 1 après une L3



* Les variations importantes du domaine SHS sont dues à son faible effectif.

Toutes les licences ne subissent toutefois pas ce phénomène : en Administration publique, en Science politique, en Chimie, en Sciences de la Terre et en Mathématiques, la tendance est même plutôt inverse.

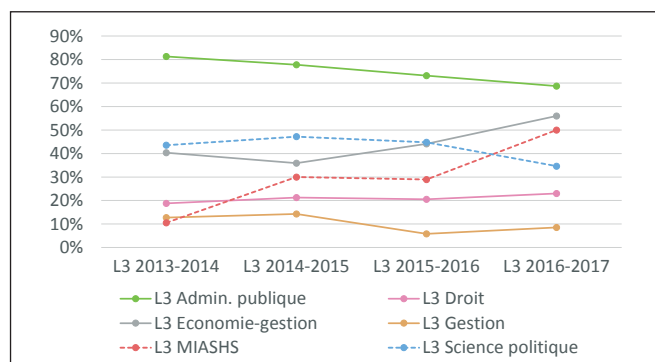
La hausse des départs post-licences semble surtout être imputable aux licences Sciences de la vie et Economie-Gestion, deux diplômés aux effectifs conséquents et dont les taux de non-réinscription sont en nette augmentation et largement supérieurs à la moyenne. Ils atteignent respectivement 48,7% et 56%. Une hausse plus modérée des départs caractérise également la promotion 2017 des diplômés en Informatique bien que ce taux reste toutefois très faible (15%).

Enfin, une hausse est également constatée en MIASHS, en Physique, en Mécanique et en Electronique mais la faiblesse de leurs effectifs ne leur fait jouer qu'un rôle mineur dans l'augmentation globale des non-réinscriptions.

Notons que la licence de Droit, qui recense le plus de diplômés, a un taux de départ plutôt stable entre les promotions. Malgré une légère hausse de 3 points pour les diplômés 2017, ce taux reste toujours largement inférieur au taux moyen (23%).

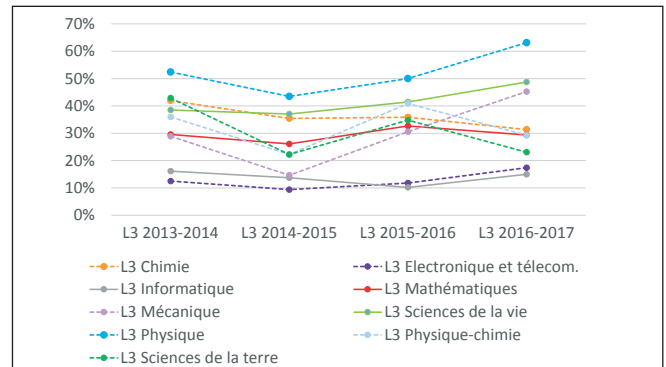
→ 4. Evolution du taux de non-réinscription à Rennes 1, domaine DEG

NB : Les licences en pointillés ont un effectif inférieur à 60 diplômés.



→ 5. Evolution du taux de non-réinscription à Rennes 1, domaine STS

NB : Les licences en pointillés ont un effectif inférieur à 60 diplômés.



Plus de départs suite à la sélection en master 1 ?

La hausse des non-réinscriptions est-elle imputable à la réforme de l'entrée en master ? Il est actuellement difficile de répondre à cette question en n'ayant qu'une seule année de recul sur l'entrée en vigueur de la réforme. D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, comme par exemple l'évolution de l'offre de formation. Si cette hausse globale des non-réinscriptions s'avérait pérenne, alors nous pourrions effectivement mettre ces deux éléments en lien.

L'analyse comparative des diplômés 2015 et des diplômés 2017 nous permet toutefois de repérer quelques premiers éléments de réponse. Comme nous allons le voir dans les parties suivantes, nous constatons :

- un taux global de poursuite d'études constant mais une baisse des poursuites d'études en master, en particulier en master à Rennes 1,
- des poursuites d'études un peu moins fréquentes parmi les diplômés ayant obtenu leur baccalauréat sans mention ou avec mention assez bien,
- une hausse du nombre de diplômés justifiant leur départ par le fait de ne pas avoir été acceptés dans une formation à Rennes 1.

Si les départs sont en hausse, la non-réinscription est toutefois loin de de signifier l'arrêt des études : parmi les 553 diplômés 2017 non-réinscrits et dont la situation à 6 mois est connue, **79% ont poursuivi leurs études dans un autre établissement.**

Nous allons présenter ci-après :

- les poursuites d'études effectuées et les raisons de la réinscription dans un autre établissement,
- les motivations expliquant l'interruption des études et l'insertion professionnelle qui en découle.

Les poursuites d'études

93,6% sont en études

Plus de 9 diplômés sur 10 de licence poursuivent leurs études l'année suivante, que ce soit à l'université de Rennes 1 ou dans un autre établissement.

De par leur trajectoire et leur situation vis-à-vis de l'emploi, les diplômés en formation continue sont logiquement moins enclins à poursuivre leurs études (60%).

Parmi les diplômés en formation initiale, cette voie est autant empruntée par les hommes que par les femmes, de même que par les bacheliers généraux et les bacheliers non généraux. Toutefois, **le taux de poursuite d'études varie significativement selon les résultats obtenus au baccalauréat** : 98,1% des bacheliers mention très bien se sont réinscrits dans une formation contre seulement 92% des bacheliers sans mention. Nous pouvons ici noter une différence avec la promotion 2015 où aucun lien significatif n'existait entre ces deux caractéristiques.

→ 6. Taux de poursuite d'études des diplômés en formation initiale selon la mention obtenue au baccalauréat

	Diplômés 2015	Diplômés 2017
Mention Très bien	98,2%	98,1%
Mention Bien	96,6%	95,0%
Mention Assez bien	96,1%	93,7%
Sans mention	94,9%	92,0%
Total	96,1%	93,6%

* Lecture : 98,1% des diplômés 2017 en formation initiale ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat ont poursuivi leurs études après la licence.

Près de 9 poursuites d'études sur 10 en master...

Les poursuites d'études sont majoritairement effectuées en master (87,2%), bien que **cette proportion soit un peu plus faible que pour la promotion 2015 où elle était de 92,2%**. Les autres poursuites d'études se répartissent entre les diplômés d'ingénieur (3,5%), les licences et licences professionnelles (2,5%), les écoles de commerce et de management (1,8%) et d'autres types de formations plus spécifiques (5%).

... dont 80% suivis à Rennes 1

Sur les 1 683 diplômés ayant poursuivi des études, 1 245 se sont réinscrits à l'université de Rennes 1, soit une proportion de 74%. Si l'on s'intéresse uniquement aux poursuites d'études en master, nous constatons que près de 80% des diplômés ayant suivi cette voie sont restés à Rennes 1. **Là encore, cette proportion est un peu plus faible que pour les diplômés 2015 où elle était de 84%**.

→ 7. Formation suivie et établissement d'inscription, promotion 2017

	Rennes 1	Autre étab.	Total
Master*	79,9%	20,1%	100%
Autre formation	34,9%	65,1%	100%
Ensemble	74,2%	25,8%	100%

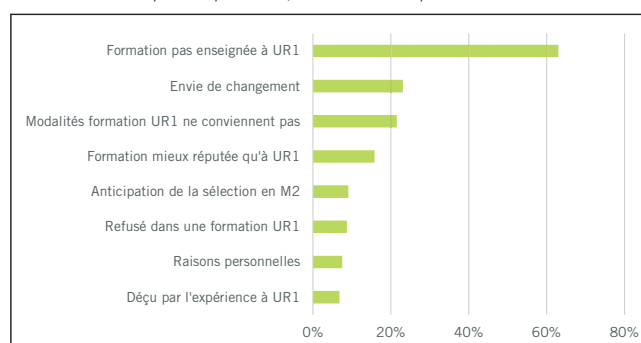
* Lecture : parmi les diplômés ayant poursuivi leurs études en master, 79,9% sont restés à Rennes 1 et 20,1% sont allés dans un autre établissement.

Les raisons du changement d'établissement

Le désir de changer d'établissement est en premier lieu causé par **l'absence de la formation souhaitée dans l'offre proposée par l'université de Rennes 1**, un résultat logique lorsque les diplômés se tournent vers des formations ne relevant pas de l'université (diplômes de commerce, diplômés d'ingénieur hors ESIR/ENSSAT, formations de la fonction publique...). Toutefois, cette raison a également été avancée par un peu plus de la moitié des diplômés ayant poursuivi leurs études en master.

→ 8. Les raisons du changement d'établissement

NB : Plusieurs réponses possibles, d'où un total supérieur à 100%.



Alors que **la deuxième raison la plus souvent citée relève de motivations personnelles (envie de changement)**, la troisième raison concerne à nouveau une inadéquation de l'offre de formation de l'université de Rennes 1 avec les attentes des diplômés de licence. Ainsi, 21,5% des diplômés sortants ont changé d'établissement car le contenu des formations de Rennes 1 ne leur convenaient pas. Quelques enquêtés précisent leurs réponses : « M1 trop généraliste », « Le système de notation, coefficient trop important pour les majeurs. Système d'interrogation peu plaisant, peu de cas pratiques et énormément de commentaires d'arrêts », « Alternance pas proposée dès le M1 », « manque de stage », « pas assez à vocation professionnel à mon goût », « La formation de Rennes concerne surtout l'agroalimentaire, [je souhaitais plus] la pharmacie et la cosmétique. »

Enfin, notons que 15,8% des diplômés évoquent le départ de Rennes 1 pour intégrer une formation ayant meilleure réputation. Cette motivation est d'ailleurs plus souvent évoquée par les diplômés ayant intégré une école de commerce (30%).

Les autres raisons proposées dans l'enquête semblent jouer un rôle secondaire dans le changement d'établissement : 9,1% ont anticipé la sélection en M2 (principalement en droit) pour intégrer le master voulu dès la première année, 8,7% n'ont pas été acceptés à Rennes 1 (contre 5,1% pour la promotion 2015), 7,5% évoquent d'autres raisons personnelles et 6,8% ont été déçus de leur expérience à Rennes 1.

Etudier ailleurs : l'attrait de l'Île-de-France

Si 28,9% des diplômés suivant une formation dans un autre établissement sont restés en Bretagne (soit 125 individus), **13,7% sont partis étudier dans des établissements parisiens ou de proche banlieue parisienne** (soit 59 individus). La deuxième région la plus attractive est la Nouvelle Aquitaine et en particulier l'université de Bordeaux qui a accueilli à elle seule 5,8% des diplômés sortants (soit 25 individus).

Insertion professionnelle

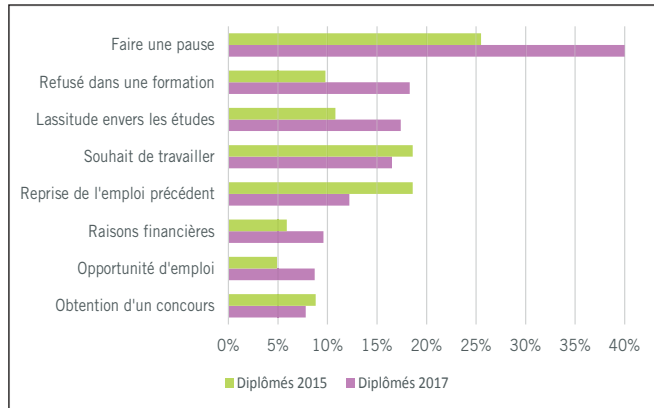
Les raisons de l'interruption d'études

Parmi les 1 798 diplômés dont la situation est connue, 115 ont arrêté leurs études après la licence, soit une proportion de **6,4%**. Ce taux est proche de celui de la promotion 2015 où il était de 6%. Les raisons évoquées sont sensiblement différentes selon le régime de formation : les diplômés en formation continue évoquent prioritairement un retour à l'emploi occupé avant la licence ou l'obtention d'un concours tandis que les diplômés en formation initiale évoquent le besoin de faire une pause, une certaine lassitude envers les études ou encore le souhait d'entrer sur le marché du travail.

Parallèlement, notons que **les diplômés de la promotion 2017 ont deux fois plus souvent évoqué le fait d'avoir été refusés dans une formation que leurs homologues de la promotion 2015** (18,3% contre 9,8%). Ces 21 diplômés 2017 avaient principalement postulé en master.

→ 9. Raisons justifiant l'interruption d'études

NB : Plusieurs réponses possibles, d'où un total supérieur à 100%.



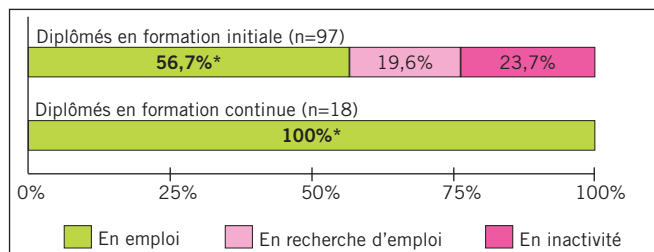
L'interruption d'études n'est généralement pas définitive : près de 7 diplômés sur 10 pensent qu'ils reprendront probablement leurs études (71,9% parmi les diplômés en formation initiale et 55,6% parmi les diplômés en formation continue).

Une insertion difficile pour les diplômés en formation initiale

Parmi les 115 diplômés ayant arrêté leurs études (et dont la situation est connue par l'enquête), **63,5% sont en emploi six mois après, 16,5% sont en recherche d'emploi et 20% sont inactifs**. Dans les diplômés en emploi, nous incluons également les 10 diplômés en service civique, un effectif en progression par rapport à la promotion 2015 où l'enquête n'en avait recensé qu'un seul.

La situation vis-à-vis de l'emploi est très différente selon le régime de formation. Alors que tous les diplômés en formation continue sont en emploi, le **taux de chômage des diplômés en formation initiale** (calculé sans prendre en compte les inactifs) est de **25,7%**.

→ 10. Situation à 6 mois des diplômés 2017 selon leur régime de formation



Et lorsqu'ils ont un emploi (55 diplômés), leur situation est plutôt précaire : 64,2% occupent un emploi à durée déterminée, 80% occupent un emploi de niveau employé ou ouvrier, 35,8% sont à temps partiel et la moitié gagne moins de 1 350 € net mensuel. Par ailleurs, seule une minorité de diplômés considère que leur emploi est en adéquation avec la licence obtenue (31,4%) mais une majorité les qualifie « d'emploi d'attente » (64,4%).

→ 11. Caractéristiques des emplois selon le régime de formation

	Formation initiale	Formation continue	Ensemble
Effectif en emploi	55	18	73
% emploi à durée indéterminée	35,8%	(94,4%)	50,7%
% employé, ouvrier	80,0%	(11,1%)	61,8%
% temps plein	64,2%	(100%)	73,2%
Salaire net mensuel médian**	1 350 €	(1 925 €)	1 500 €
% emploi en adéquation avec la licence	31,4%	(77,8%)	43,5%
% «emploi d'attente»	64,4%	(22,2%)	52,4%

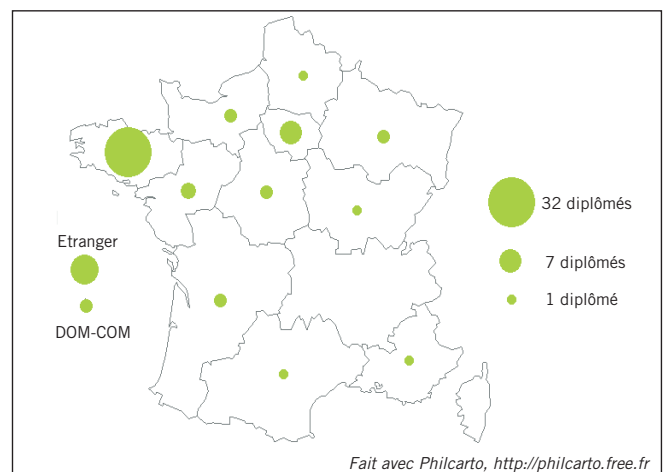
* Lecture : Parmi les 55 diplômés en formation initiale en emploi, 35,8% occupent un emploi à durée indéterminée.

** Pour les diplômés travaillant à temps plein en France, hors primes et 13^{ème} mois et hors service civique ou volontariat. 50% des salaires sont en-dessous de ce montant, 50% sont au-dessus.

Près d'un diplômé sur deux travaille en Bretagne

Notons également la proportion élevée de diplômés travaillant à l'étranger (16,4%) mais ces emplois correspondent principalement à des contrats au pair ou à des services volontaires. Un tiers des diplômés travaillent dans le département d'obtention du baccalauréat.

→ 12. Lieu d'emploi des diplômés de licence 2017

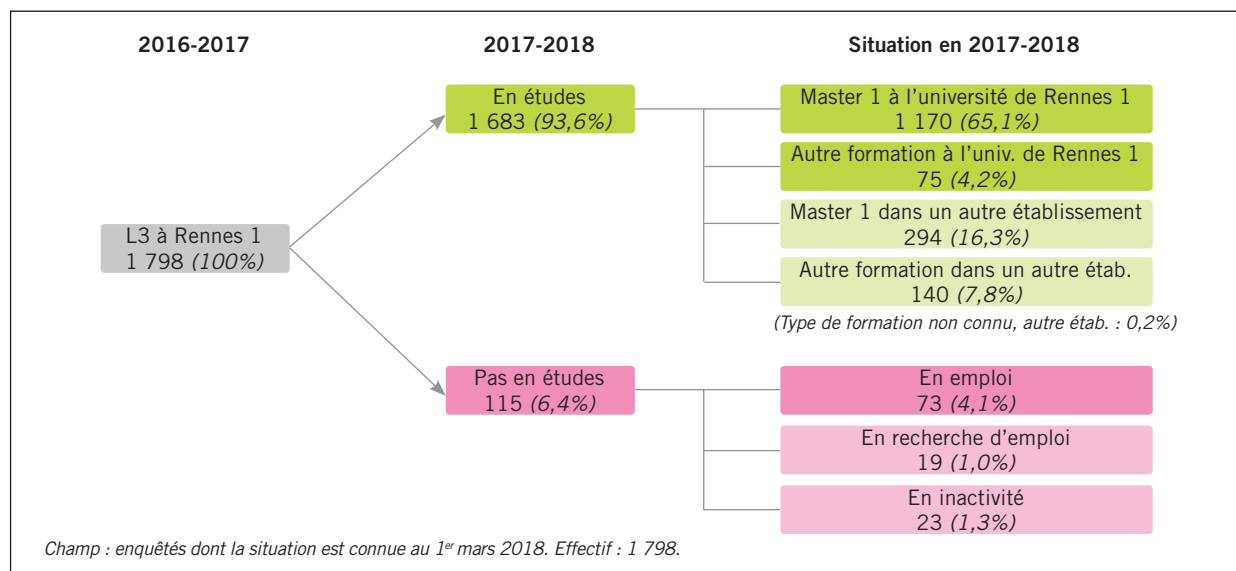


La moitié des diplômés sans emploi ont déjà travaillé

Parmi les 42 diplômés sans emploi au moment de l'enquête (19 en recherche d'emploi et 23 inactifs), 23 ont exercé au moins un emploi depuis l'obtention du diplôme. Cependant, 19 d'entre eux considèrent que ce(s) emplois étaient des emplois d'attente. Précisons que près de la moitié des situations d'inactivité correspondent à des voyages à l'étranger.



Récapitulatif des situations à 6 mois



Rappel des principaux indicateurs d'insertion professionnelle à 6 mois

Licence en formation initiale	Diplômés 2015	Diplômés 2017
Effectif en emploi	40	55
taux d'insertion ¹	78,4%	74,3%
taux de chômage ²	21,6%	25,7%
taux d'emploi stable ³	50%	35,8%
taux d'emploi employé, ouvrier ⁴	59%	80,0%
taux d'emploi à temps plein ⁵	60%	64,2%
part des emplois en Bretagne ⁶	56,8%	47,8%
salaires net mensuel ⁷ médian ⁸	1 350 €	1 350 €

(1) (Personnes en emploi / (personnes en emploi + personnes en recherche d'emploi)) * 100. Les services civiques sont inclus.

(2) (Personnes en recherche d'emploi / (personnes en emploi + personnes en recherche d'emploi)) * 100.

(3) (Personnes en emploi stable (CDI + fonctionnaires + professions libérales) / personnes en emploi) * 100.

(4) (Personnes en emploi employé, ouvrier / personnes en emploi) * 100.

(5) (Personnes en emploi à temps plein / personnes en emploi) * 100.

(6) (Personnes en emploi en Bretagne / personnes en emploi) * 100.

(7) Salaire calculé pour les diplômés travaillant à temps plein et en France.

(8) Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

Pour en savoir plus sur l'étude, retrouvez sur le site du SOIE :

- les statistiques par mention

<https://soie.univ-rennes1.fr>